



**5Y+5Y**

**Doublez votre tranquillité d'esprit**

Septembre 2021





# Doublez votre tranquillité d'esprit

Lorsqu'un problème survient dans une installation photovoltaïque, cela peut rapidement devenir un véritable casse-tête pour vous et vos clients..... Mais pas lorsque vous êtes couvert par une véritable garantie constructeur !

*"Où est le problème ?", "Qui dois-je contacter ?"...*

Avec SMA, vous pouvez être tranquille. Vous avez à vos côtés un partenaire fiable qui s'occupera de vos clients.

Le meilleur dans tout cela ? Les onduleurs résidentiels mis en service à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 bénéficient d'**une garantie constructeur supplémentaire de 5 ans\*** - sans frais.

**Tranquillité d'esprit doublée pour vous et vos clients.**

# Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

## Qu'est-ce que cela signifie ?



Chez SMA, les propriétaires d'installations photovoltaïques et vous-même pouvez être tranquilles et profiter gratuitement de 5 années supplémentaires de garantie constructeur\* sur les onduleurs résidentiels.

Cela signifie, **5 ans supplémentaires de ...**

SMA Smart Connected

Indemnisation forfaitaire

Service en ligne

Frais logistiques

Onduleur de remplacement  
avec firmware à jour

→ Lorsque l'on dit « tranquillité double », c'est réellement ce que nous offrons.

Avec SMA, non seulement vous savez que votre système produira de l'énergie pendant 10 ans et plus, mais vous offrez également à vos clients une véritable **sécurité** (gratuite) et créez la **confiance**.

En accompagnant ensemble vos clients, nous renforçons leur fidélité et créons **davantage d'opportunités commerciales**.

# Prolongation de la garantie constructeur

## Critères d'éligibilité

- **Modèle de l'onduleur** (résidentiel uniquement)
  - **Pays d'installation**
  - **Date de mise en service\***
- **Enregistrement du produit via un portail dédié**  
(dans les 12 mois suivant sa mise en service)



A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021.  
Uniquement pour les onduleurs résidentiels.

# Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

## Les modèles éligibles



### Sunny Boy

SB1.5-1VL-40  
SB2.0-1VL-40  
SB2.5-1VL-40  
SB3.0-1AV-41  
SB3.6-1AV-41  
SB4.0-1AV-41  
SB5.0-1AV-41  
SB6.0-1AV-41

### Sunny Tripower

STP3.0-3AV-40  
STP4.0-3AV-40  
STP5.0-3AV-40  
STP6.0-3AV-40  
STP8.0-3AV-40  
STP10.0-3AV-40



### Sunny Island\*

SI4.4M-13  
SI6.0H-13  
SI8.0H-13

### Sunny Boy Storage\*

SBS2.5-1VL-10  
SBS3.7-10  
SBS5.0-10  
SBS6.0-10

→ Le niveau de service de la garantie constructeur (« Comfort » ou « Active ») dépend du statut d'assistance du pays de l'installation.

\* Les onduleurs Sunny Island et Sunny Boy Storage doivent être enregistrés sur le portail d'enregistrement des produits après le déploiement du programme de garantie pour bénéficier de la garantie constructeur de 10 ans (au lieu des 5 ans de la garantie standard).

# Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels – gratuitement. **Comment vos clients peuvent-ils bénéficier de cette garantie de 5+5 ans ?**

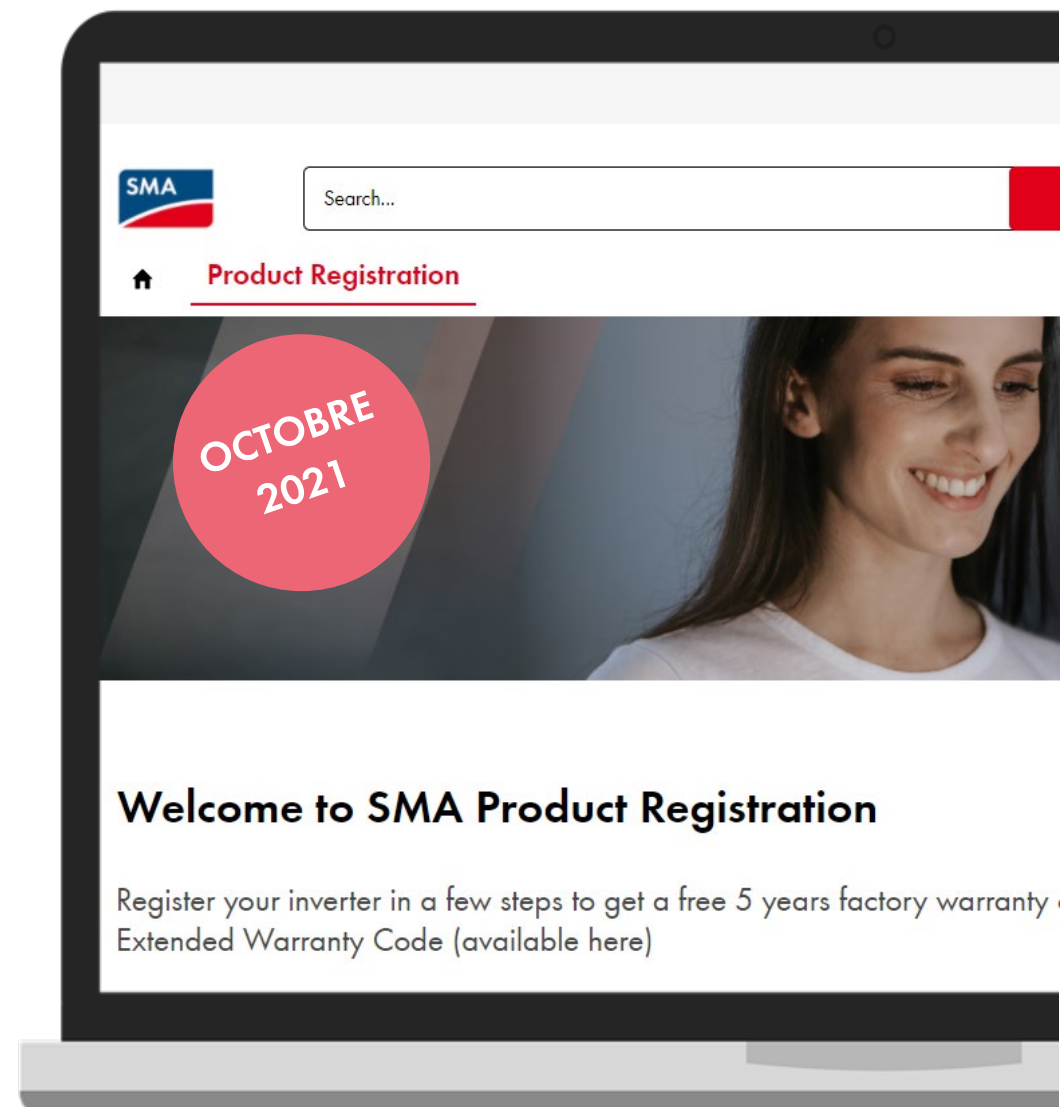


Vos clients doivent enregistrer leurs produits via un portail dédié  
**dans les 12 mois suivant la date de mise en service.**

→ En tant qu'installateur, vous pouvez commencer le processus  
d'enregistrement, mais la confirmation finale doit être effectuée par le  
propriétaire de l'installation photovoltaïque dans tous les cas.

**Pourquoi?** Une extension de garantie est en fait un **contrat entre le  
propriétaire du système photovoltaïque et SMA**. SMA doit par conséquent  
savoir qui est la partie contractante de la prolongation de la garantie  
constructeur. C'est pourquoi nous vous encourageons à **inviter vos clients à  
enregistrer eux-mêmes leurs appareils via le portail.**

Si votre entreprise est également propriétaire de l'installation, enregistrez-vous  
sous un compte (adresse électronique) différent de celui d'installateur PV.

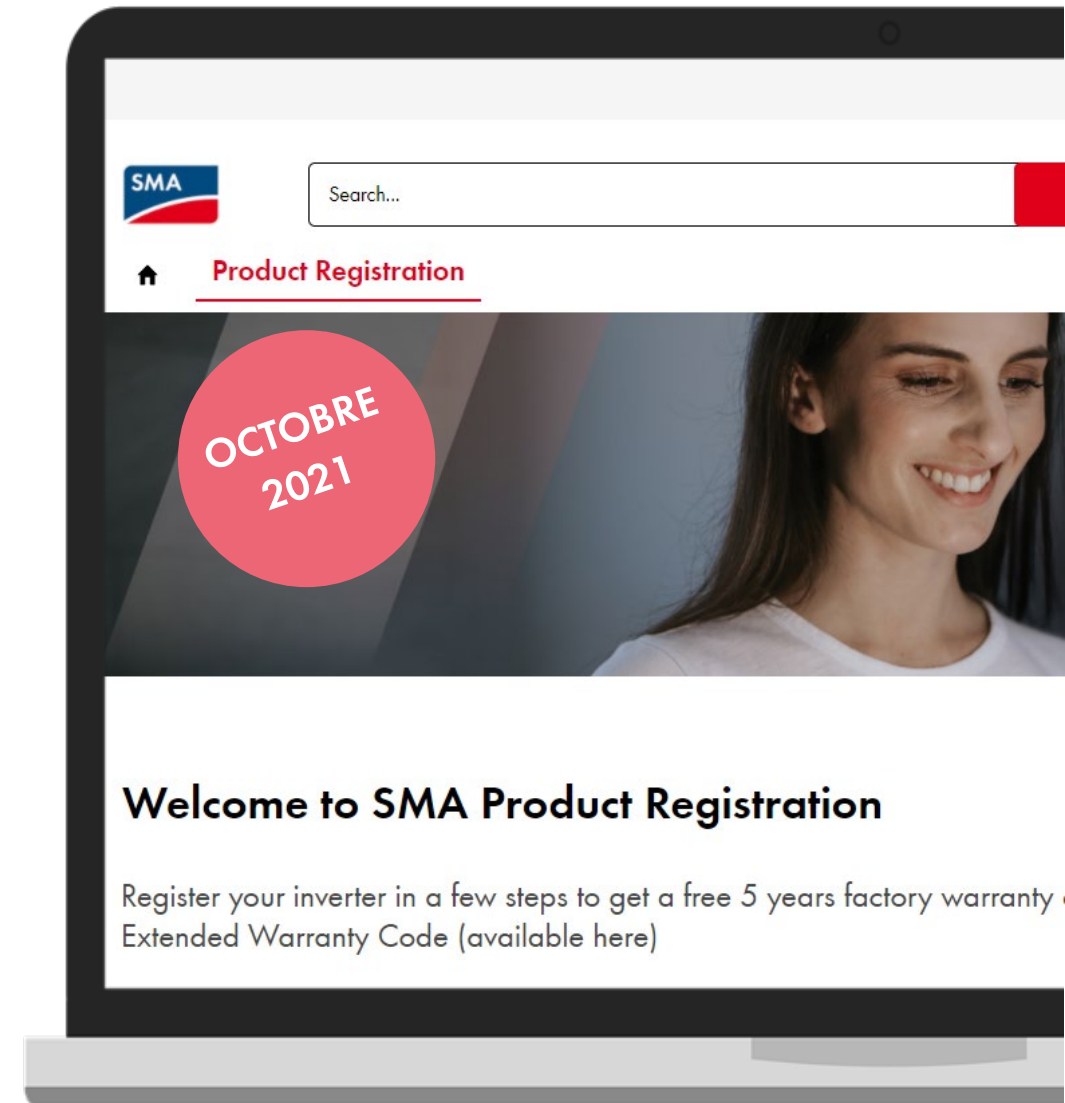


# Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels - gratuitement. **3 étapes pour bénéficier de 5 années supplémentaires de tranquillité d'esprit**



L'enregistrement d'un produit SMA **ne nécessite que quelques actions** de la part du propriétaire de l'installation photovoltaïque :

1. Création d'un compte « MySMA » et validation (ou connexion)
2. Enregistrement de l'onduleur: saisie de la date de mise en service, du numéro de série et de son emplacement
3. Soumettre l'enregistrement  
(Le propriétaire de l'installation photovoltaïque recevra une confirmation par e-mail)



# Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

## **Vous accompagner dans votre activité commerciale**



Chez SMA, nous sommes **à vos côtés à toutes les étapes de vos opérations clients**. Nous comprenons que l'enregistrement des produits peut sembler complexe et nécessite un ajustement. Voilà pourquoi nous avons mis au point **une série d'outils de communication pour vous aider avant, pendant et après le processus de vente**.

### Outils de promotion et de vente

- Bannières et autocollants 5Y+5Y
- Page web
- Exemples de textes pour votre site web, vos réseaux sociaux, votre newsletter et vos devis
- Flyer

### Outils pour la mise en service

- Flyer à remettre à vos clients détaillant les étapes nécessaires pour bénéficier de 5Y+5Y de garantie constructeur

### Outils pour le service après-vente

- Portail convivial d'enregistrement des produits
- Tutoriels vidéo sur l'enregistrement des produits
- Questions Fréquemment Posées (FAQ)
- Bannières sur Sunny Portal

→ Si vous avez besoin de plus d'outils, veuillez contacter votre responsable commercial SMA



# Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

## Des changements qui profitent à tous



### Vous, en tant qu'installateur

- **Offrez toujours plus de sécurité** grâce aux 5 ans de **garantie constructeur** supplémentaires (sur les onduleurs résidentiels)
- **Meilleure compétitivité et efficacité** en bénéficiant de **SMA Smart Connected\*** pendant 5 ans supplémentaires
- **Meilleure satisfaction client** grâce à une prolongation gratuite de la garantie constructeur et à un processus simple.  
**Un client satisfait est un client fidèle**

### Votre client, le propriétaire de système PV

- Bénéficie de 5Y+5Y de **garantie constructeur SMA** sur son onduleur résidentiel\*\*
- Définit **la date de démarrage de la garantie constructeur à la date de mise en service de l'appareil**
- Accède à tout moment aux **informations relatives à la garantie** de son onduleur **via le portail**

# Programme de garantie SMA : autres simplifications et nouveautés pour les onduleurs string



# Enregistrement de produits



# Enregistrement de produits

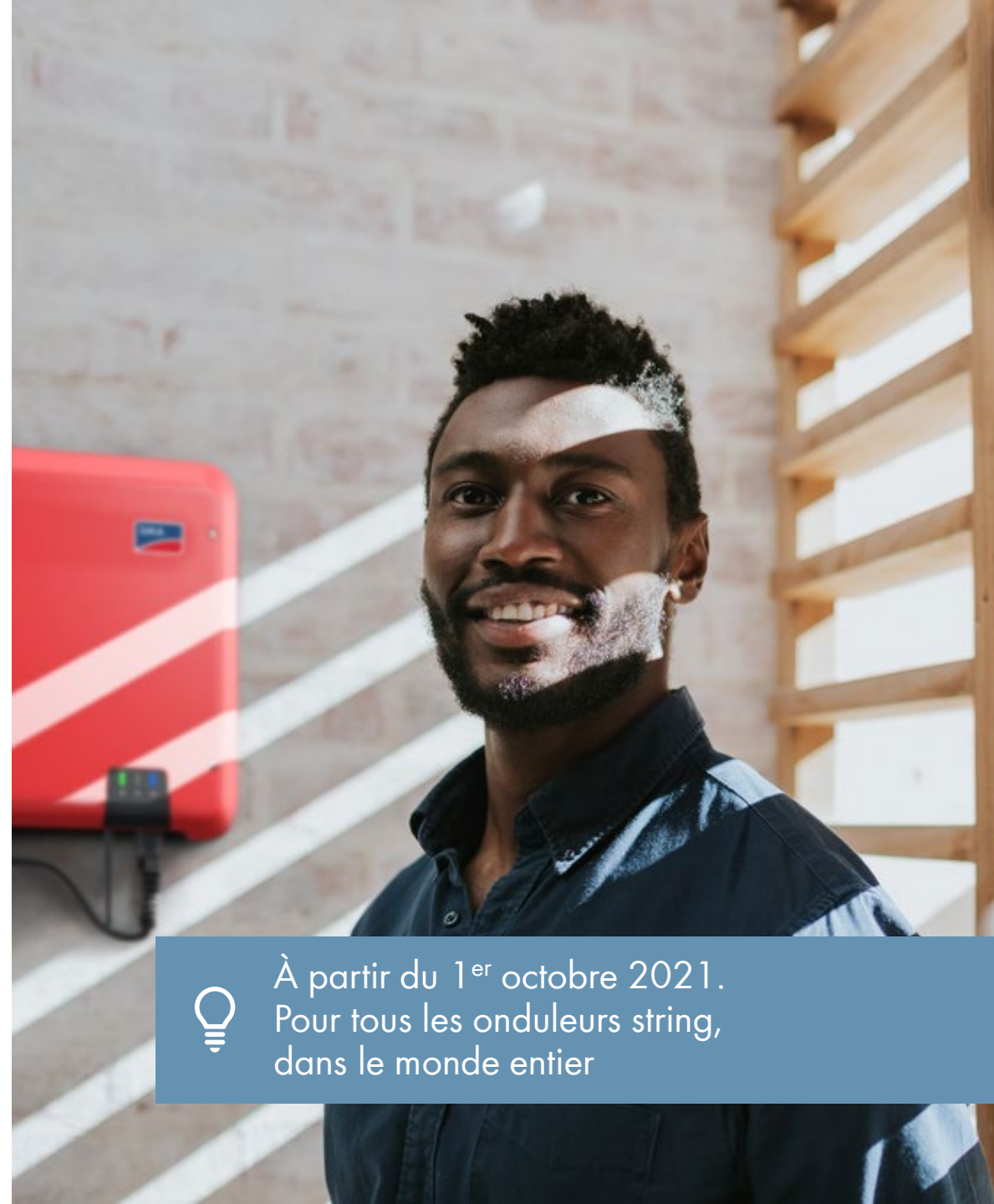
## Définir la date de démarrage de la garantie constructeur

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les propriétaires d'installations photovoltaïques seront incités à enregistrer leur(s) appareil(s) sur le **portail d'enregistrement produits SMA**.

Cette action leur permettra de **définir la date de démarrage de la garantie constructeur à la date de mise en service de leur appareil\***.

L'enregistrement doit être effectué **dans un délai de 12 mois à compter de la date de mise en service**.

\* Par défaut, la garantie constructeur commence lorsque l'appareil est expédié depuis l'entrepôt SMA vers une tierce partie.



À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.  
Pour tous les onduleurs string,  
dans le monde entier



# Processus de vente des extensions de garantie simplifié



# Processus de vente des extensions de garantie simplifié pour les onduleurs string


A partir du 1er juillet 2021 :

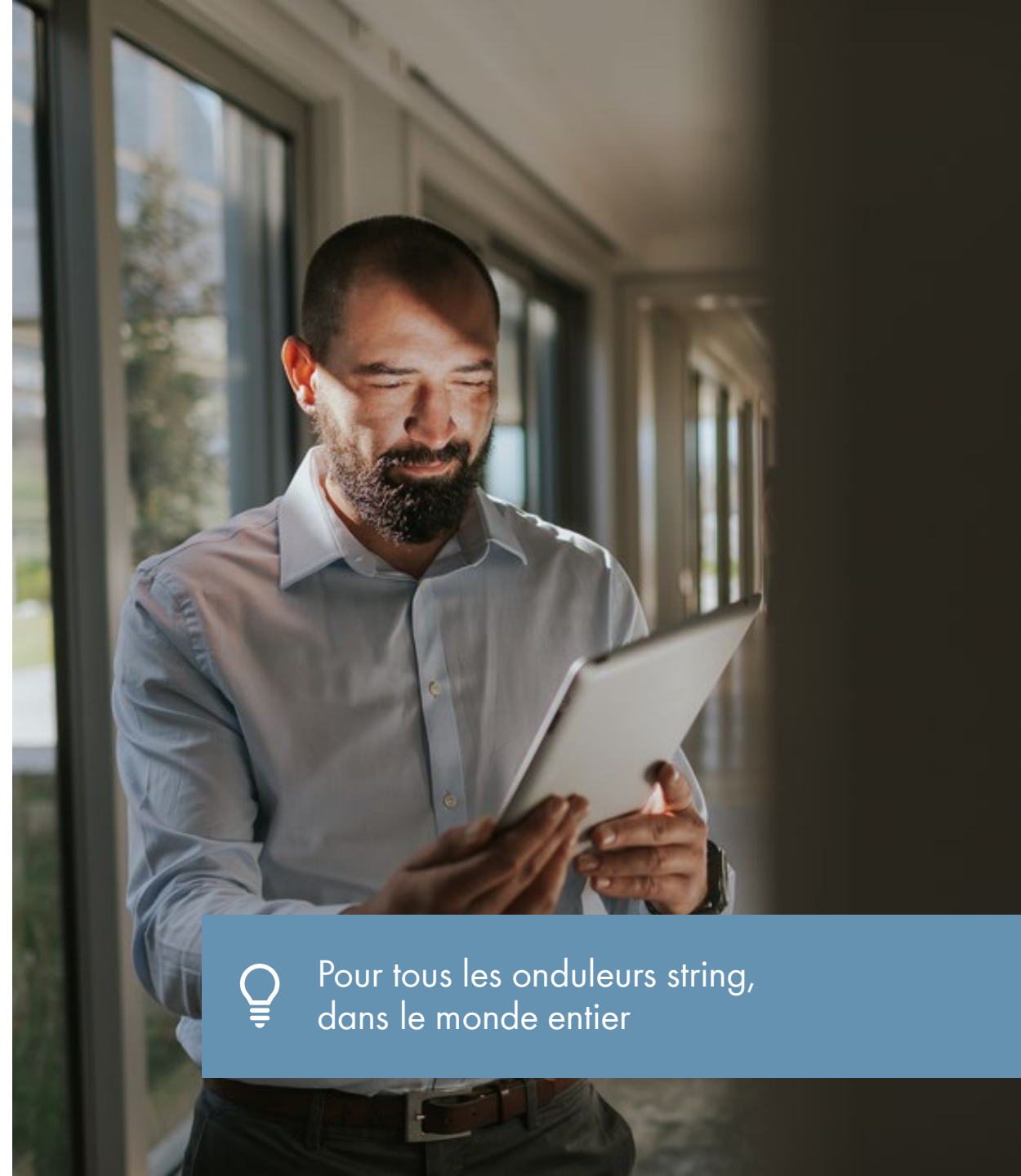
€ **Liste de prix simplifié**

A partir du 1er octobre 2021 :

 **Dénomination simplifiée**

 **Codes d'activation** : du papier au numérique

 **Enregistrement** : implication des propriétaires d'installations photovoltaïques



Pour tous les onduleurs string,  
dans le monde entier

# Processus de vente des extensions de garantie simplifié pour les onduleurs string - **Dénomination et liste de prix simplifiées**



- La **dénomination** de l'extension de garantie est **facilitée par l'utilisation d'un système « + »** : *EW +5, +10, +15.*

*EW signifie « Extended Warranty »  
= extension de garantie*

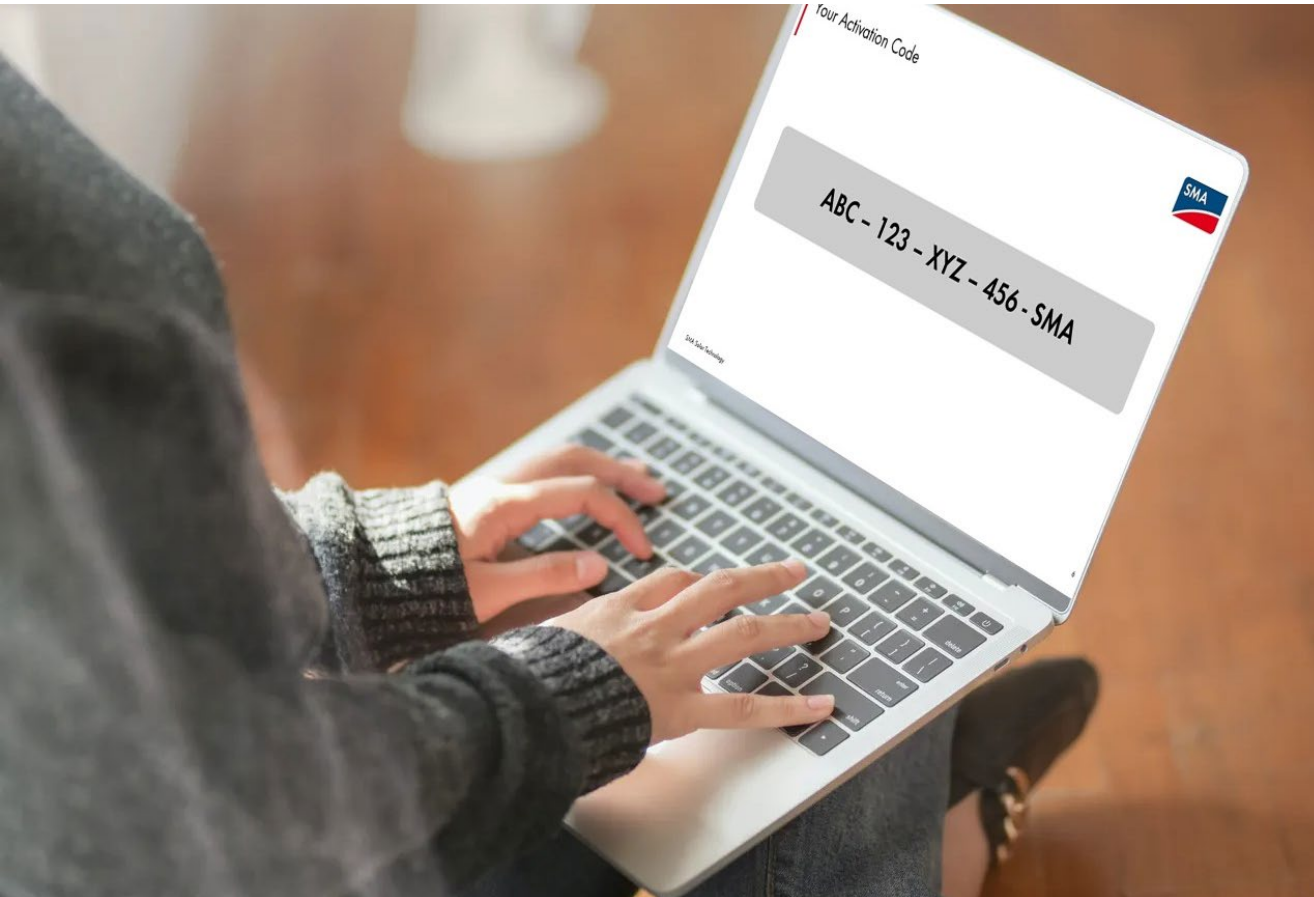
- Réduction du nombre de groupes de prix** (de 21 à 6) et **compréhension facilitée** (par les classes de puissance).

Classe de puissance	EW+5 ans		EW+10 ans		EW+15 ans		
	Type	Active	Comfort	Active	Comfort	Active	Comfort
Jusqu'à 5 kVA		200 €	250 €	400 €	500 €	600 €	750 €
Jusqu'à 10 kVA		270 €	330 €	540 €	660 €	810 €	990 €
Jusqu'à 25 kVA		450 €	550 €	900 €	1100 €	1350 €	1650 €
Jusqu'à 50 kVA		600 €	700 €	1200 €	1400 €	1800 €	2100 €
Jusqu'à 90 kVA		800 €	900 €	1600 €	1800 €	2400 €	2700 €
Jusqu'à 150 kVA		1000 €	1150 €	2000 €	2300 €	3000 €	3450 €

■ base installée uniquement

Paiement unique - Tous les prix indiqués sont par appareil, plus la TVA légale  
Informations en date du 17/03/2021 (sous réserve de modifications)

# Processus de vente des extensions de garantie simplifié pour les onduleurs string – **Code d'activation : du papier au numérique**



## Fonctionnement :

- Pour les installations photovoltaïques < 1 MW
- Les codes d'activation sont commandés / délivrés en fonction de :
  - la classe de puissance
  - le niveau de service (*Comfort* ou *Active*)
  - la durée (+5, +10, +15)

## Un code d'activation n'est pas lié à un numéro de série

- Au lieu d'envoyer des certificats à vos clients, vous leur envoyez désormais des codes à activer via le portail d'enregistrement des produits.

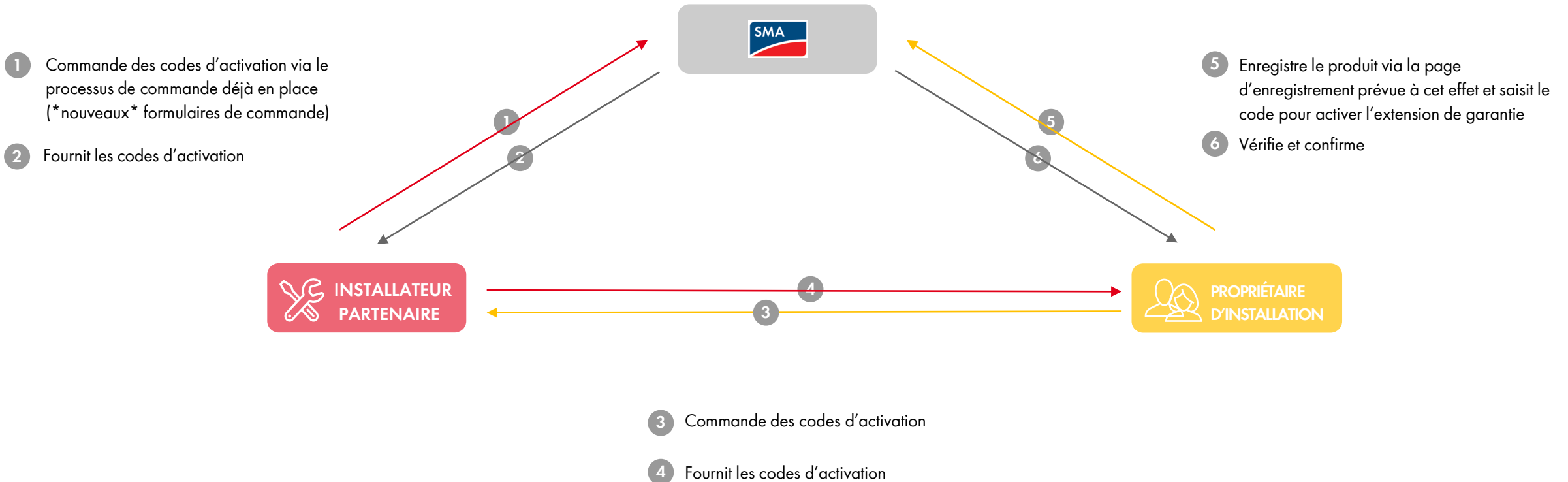


# Processus de vente des extensions de garantie simplifié pour les onduleurs string – **Processus de commandes**



## Processus de commande de code d'activation (plusieurs scénarios possibles) :

- HOME : EW+5 ; EW+10 (par classe de puissance et niveau de service *Active* ou *Comfort*)
- BUSINESS : EW+5 ; EW+10 ; EW+15 (par classe de puissance et niveau de service *Active* ou *Comfort*)



# Processus de vente des extensions de garantie simplifié pour les onduleurs string – Implication des propriétaires d'installations PV

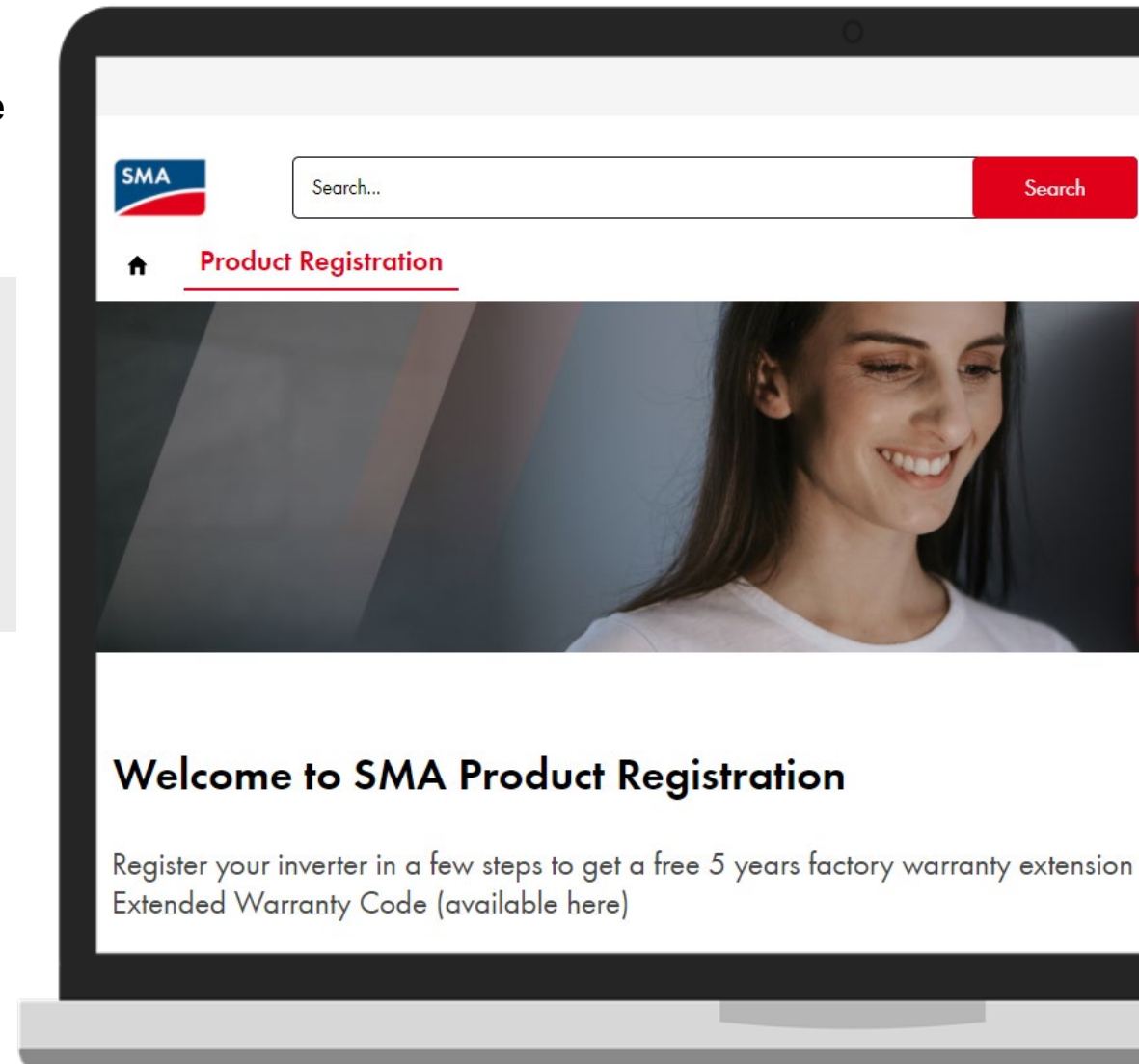


Une fois le code reçu, **l'activation d'une extension de garantie ne prend que quelques minutes** pour le propriétaire d'une installation photovoltaïque\* :

1. Création d'un compte « MySMA » et validation (ou connexion)
2. Enregistrement de l'onduleur: saisie de la date de mise en service, du numéro de série et de son emplacement
3. Saisie du code d'activation pendant l'enregistrement de l'onduleur
4. Soumettre l'enregistrement

→ Le propriétaire de l'installation photovoltaïque recevra une confirmation par e-mail.

NB : l'activation doit avoir lieu pendant la période de garantie.



**Si l'on résume ...**

# Des changements qui profitent à tous **Installateurs**

- **Offrez toujours plus de sécurité** grâce aux 5 ans de **garantie constructeur** supplémentaires (sur les onduleurs résidentiels)
- **Meilleure compétitivité et efficacité** en bénéficiant de **SMA Smart Connected\*** pendant 5 ans supplémentaires
- **Meilleure satisfaction client** grâce à une prolongation gratuite de la garantie constructeur et à un processus simple. **Un client satisfait est un client fidèle**
- **Processus de commande ET de vente simplifié** pour les extensions de garantie (de 21 à 6 groupes de prix)



# Des changements qui profitent à tous

## Propriétaire d'installation PV

- Bénéficie de 5Y+5Y de **garantie constructeur SMA** sur son onduleur résidentiel\*
- Définit **la date de démarrage de la garantie constructeur à la date de mise en service de l'appareil**
- Accède à **tout moment aux informations relatives à la garantie** de son onduleur **via le portail**
- Accède à d'autres **informations utiles via le portail** (compte « MySMA »)



# Merci !



## **SMA France**

240 Allée Jacques Monod – Bât M2  
69791 Saint-Priest Cedex

Tel. +33 472 22 97 00

[www.SMA-France.com](http://www.SMA-France.com)  
[info@SMA-France.com](mailto:info@SMA-France.com)